



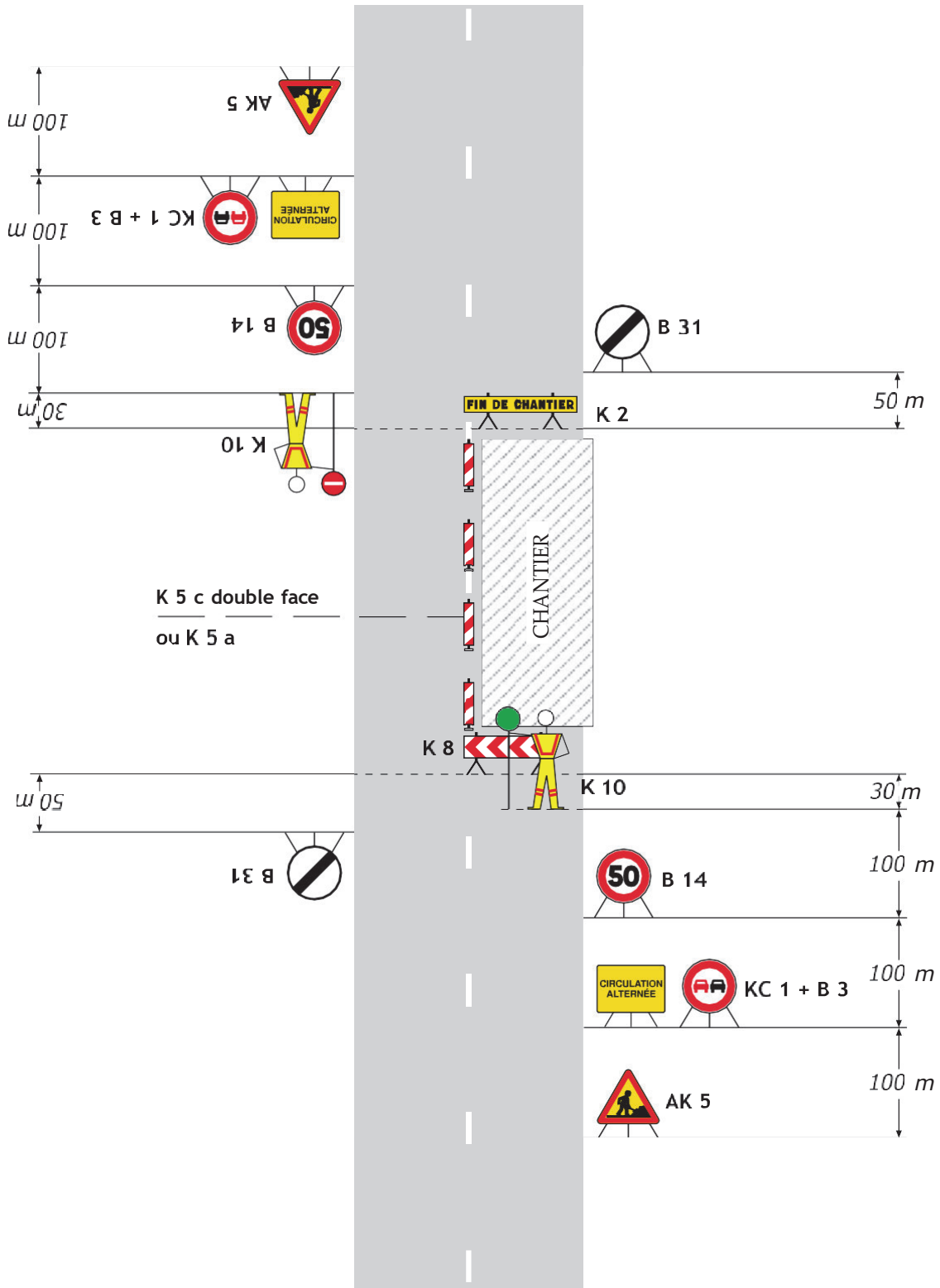
**REPROFILAGE D'ACCOTEMENTS SUR LA ROUTE PROVINCIALE  
N°4, COMMUNES DE BOULOUPARIS ET THIO**

**PLANS DE SIGNALISATION  
ANNEXE 1**

Juin 2025

Plans de signalisation :

- Alternat par piquets K10- Référence CF23 ;
- Alternat par signaux tricolores- Référence CF24.



**Remarque(s) :**

- Dispositif applicable uniquement de jour et sous certaines conditions : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

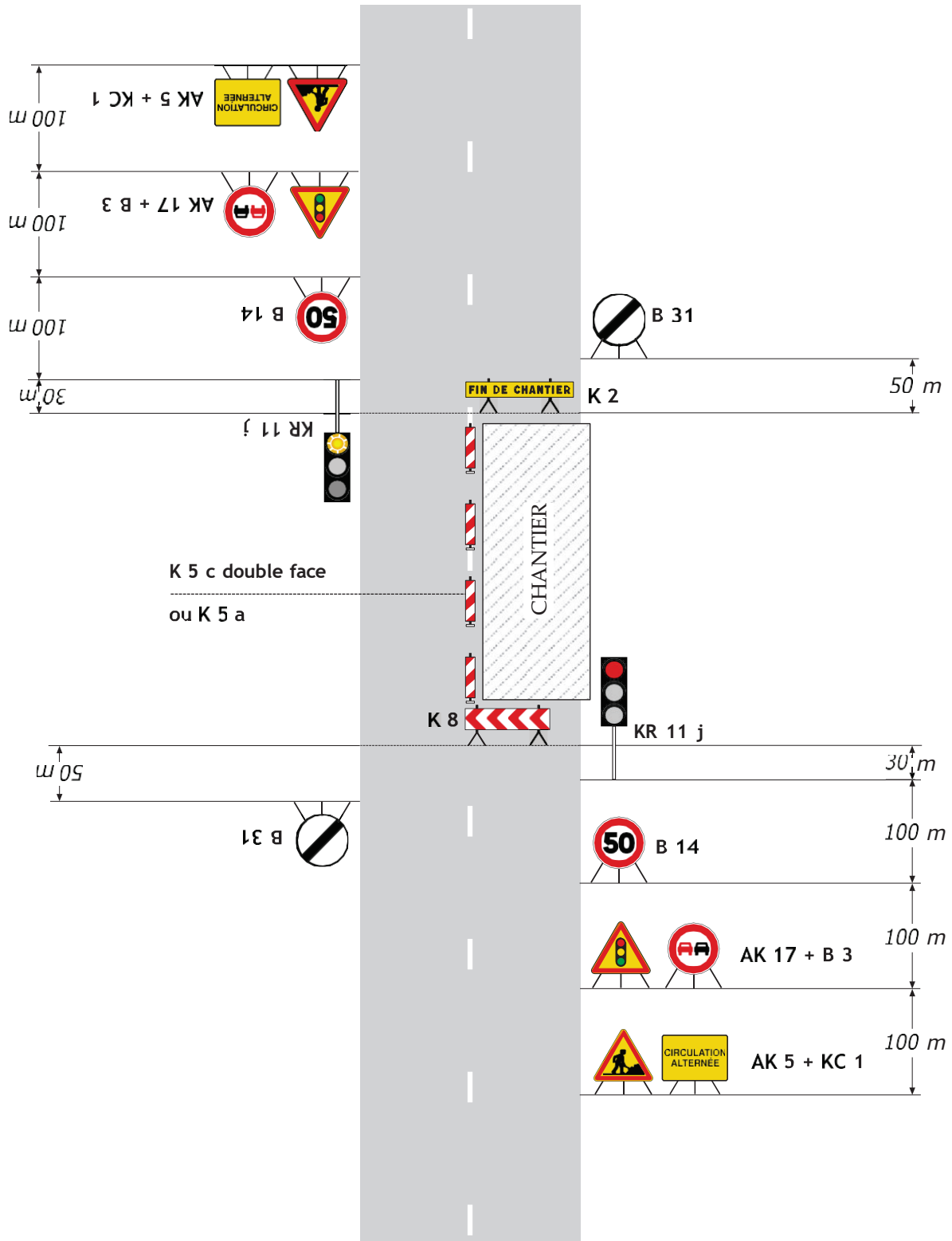
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et KC 1.

# Chantiers fixes



Alternat par signaux tricolores

Circulation altern. e  
Route 2 voies



## Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.